

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS**

**DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À
LA LOCATION D'UN CARROUSEL POUR LES ANIMATIONS DE NOEL EN FAVEUR DES
COMMERCANTS
DE SAILLY-SUR-LA-LYS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 16 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de louer un carrousel pour les animations de Noël les 04, 05 et 06 décembre 2026 en faveur des commerçants la ville de SAILLY sur la Lys ;

Vu les propositions tarifaires reçues de l'ETS Yves LARGILLER ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec l'ETS LARGILLER (65 rue Jean Jaurès 59178 HASNON) un devis pour la location sur 3 jours, soit un montant de 3300 € TTC.

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 09 avril 2026

DEC 2026 - 065

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET

